

**CAHIER DES CHARGES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE  
VISANT AU REPOSITIONNEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT  
ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE  
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE.**

Direction Accompagnement des Entreprises

**Date et heure limites de réception des offres le 16/04/2021 à 16h00**

Direction :	Direction Générale des dynamiques économiques et de l'emploi
Service :	Direction Accompagnement des Entreprises
Date de rédaction :	08/02/21- Version : V 1.0
Référence interne :	
Description :	Cahier des charges – Prise en charge de l'accompagnement des résidences d'entrepreneurs

## Sommaire

---

1. PRÉAMBULE.....	4
2. OBJET DU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES.....	4
3. DESCRIPTION.....	5
4. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	5
5. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES .....	6
6. ANALYSE DES OFFRES .....	6
7. CONTACTS .....	6

## Table des illustrations

---

## Suivi des modifications

Date	Version	Objet de la modification
25/05/2018	V1.0	Création du document

## Circuit interne de Vérification / Approbation

Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
Véronique VALLE et Muriel VIOLETTE	Géraldine LEMUNIER	Pascal GUITTARD
Développeur économique DAE	Responsable administratif et financier	Directeur DAE

## 1. PRÉAMBULE

Clermont Auvergne Métropole existe depuis 2018. Jeune Métropole, son territoire est constitué de 21 communes pour 300 000 habitants. L'environnement économique du territoire est maillé par la présence historique et emblématique de Michelin. De nombreuses autres entreprises dynamiques sont également implantées et œuvrent dans les 5 domaines stratégiques du territoire : industrie du futur et mobilité, agriculture de précision et agroalimentaire, bien-être/prévention/santé et nutrition, numérique, industries culturelles et créatives.

Actuellement, les entreprises du territoire de la Métropole sont extrêmement fragilisées par la crise du Coronavirus en raison des contraintes sanitaires ou de l'impossibilité à se projeter. Dans ce contexte particulièrement difficile, les élus ont souhaité mettre en place plusieurs dispositifs de soutien afin d'accompagner les entreprises face à cette situation inédite. Ces dispositifs, ainsi que ceux existants, doivent également s'inscrire dans une vision politique plus large et correspondre à un souhait de développement durable du territoire à plus long terme à savoir :

1. Préserver nos ressources et adapter le territoire aux changements à venir, miser sur un territoire sobre et efficace en énergie, valoriser nos ressources locales et accompagner la transition écologique des entreprises. Dans cette optique a été élaboré le Schéma de Transition Énergétique et Écologique pour construire une feuille de route à l'horizon 2030 et 2050 en matière de politique air, énergie, climat, environnement. Cette démarche vient compléter toutes les actions déjà engagées sur le territoire ; elle apporte une cohérence d'ensemble et des moyens pour agir sur le long terme. L'objectif pour la Métropole est de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050, en réduisant par deux les consommations d'énergie du territoire par rapport à 2012 et en couvrant des besoins résiduels par des énergies renouvelables locales.
2. De plus, en réponse aux crises extrêmement variées qui vont toucher notre territoire, il est nécessaire de repositionner l'offre de la Direction Accompagnement des entreprises pour qu'elle soit agile et en phase avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Il est nécessaire d'intégrer les nouvelles attentes citoyennes comme les initiatives pour faciliter l'implication des habitants et des entrepreneurs, l'expérimentation, l'inscription dans les spécificités territoriales (histoire, culture, arts...), actions coopératives etc.
3. Nos dispositifs actuels et les futurs devront être plus que la somme de composantes économiques et comptables. En effet, deux territoires dont les principales caractéristiques des entreprises seraient semblables peuvent évoluer très différemment si on intègre la résilience territoriale c'est à dire si on admet la survenue de perturbations dans le futur et on s'autorise à imaginer des ruptures avec le modèle économique actuel.

## 2. OBJET DU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES

Clermont Auvergne Métropole a décidé d'instaurer plusieurs dispositifs de soutien aux entreprises, tant en aides directes qu'en aides indirectes. Un document listant les aides existantes est joint en annexe du présent cahier des charges.

Après que l'Accord de Paris ait engagé les États sur une trajectoire 2°C pour l'économie, de nombreux acteurs publics se sont inscrits dans une démarche volontaire de changement. L'objectif des élus de la Métropole est en cohérence avec la politique générale métropolitaine et le Schéma de transition énergétique et écologique de « reformater » la feuille de route relative à la stratégie économique de la Métropole pour :

- repenser toutes les aides et dispositifs au regard :
  - des enjeux environnementaux,
  - de l'impact positif pour le territoire,
  - de l'intérêt sociétal,
  - des attentes et de l'implication de la société civile
- définir et prioriser les investissements à faire,
- gagner en résilience pour le futur,
- répondre aux attentes des investisseurs et capter de nouvelles entreprises sur le territoire,

- promouvoir nos engagements auprès des parties prenantes,
- identifier les facteurs de vulnérabilité, les points de vigilance et les signaux faibles de nos entreprises,
- accompagner les structures de l'économie métropolitaine face aux nombreux défis (comme le calcul de l'empreinte carbone du scope 3 qui va devenir obligatoire, etc),
- La pression de la société civile est de plus en plus forte pour une meilleure performance environnementale des entreprises de leur territoire et pour les produits qu'ils achètent, pour rester une Métropole où il fait bon vivre, il est nécessaire d'accompagner nos entreprises.

### 3. DESCRIPTION DES BESOINS – ORGANISATION DE LA MISSION

---

Sont attendus par Clermont Auvergne Métropole :

1. diagnostic de l'existant et analyse critique à partir de la présentation d'un panorama des critères retenus par les autres territoires nationaux voire européens pour construire leur stratégie économique et leurs dispositifs d'intervention.
2. propositions de refonte des aides aux entreprises avec des suggestions :
  - de critères d'évaluation de la pertinence des dispositifs existants, à repenser ou à créer. Bien entendu les critères retenus devront être parfaitement adaptés aux spécificités territoriales,
  - d'une grille d'analyse des dossiers de demandes des entreprises conforme aux attentes et ambitions des élus (développement durable, expérimentation, résilience...),
  - pour repenser nos aides de telle sorte qu'elles servent la candidature de la Ville de Clermont-Ferrand à la capitale européenne de la culture.
3. proposition de critères d'évaluation de notre politique économique en phase avec les orientations politiques souhaitées, comme évoqué précédemment.

Les livrables attendus pour répondre aux attentes de la Métropole sont :

- un rapport d'analyse écrit.
- une présentation synthétique (qui puisse faire l'objet d'une restitution en réunion plénière avec des non spécialistes du sujet).

L'organisation proposée de la mission sera la suivante :

- réunion de cadrage et de lancement.
- suivi téléphonique hebdomadaire.
- restitution au plus tard le vendredi 2 juillet 2021.

Cependant, la Métropole reste à l'écoute de toutes suggestions qui permettrait une meilleure prise en charge de ses attentes.

### 4. PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Les structures répondant à cet appel d'offre devront constituer une réponse prenant la forme d'un dossier de candidature composé des pièces suivantes :

- Une reformulation de la demande et de ses enjeux
- Une présentation détaillée de la structure et de son activité
- Les CV détaillant les compétences et expériences des personnes qui réaliseront l'étude

- Des références sur des problématiques équivalente de collectivité territoriale.

## 5. MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS

---

Les dossiers peuvent être constitués par e-mail et envoyés à l'adresse suivante : voir partie 7. CONTACTS

## 6. ANALYSE DES OFFRES

---

Les offres reçues par Clermont Auvergne Métropole feront l'objet d'une analyse basée sur les critères suivants :

- Qualité de la proposition
- Pertinence de la proposition
- Compétences/références du prestataire
- Coût de la prestation.

## 7. CONTACTS

---

Pour tout complément d'information et pour déposer vos candidatures, merci de contacter :

### **VIOLETTE Muriel**

Développeur économique

Direction Accompagnement des entreprises

Service aux entreprises

Tél : 04 43 76 26 35

[mviolette@clermontmetropole.eu](mailto:mviolette@clermontmetropole.eu)

### **VALLE Véronique**

Développeur économique

Direction Accompagnement des entreprises

Service aux entreprises

04 43 76 24 26

[vvalle@clermontmetropole.eu](mailto:vvalle@clermontmetropole.eu)